

DROITS ET EXPRESSION DE L'USAGER (ENFANT ET FAMILLE)

Le service reste attentif à toute proposition formulée par les enfants et les familles concernant l'accompagnement proposé.

Afin de recueillir l'avis de chacun, il met en place deux outils :

- **1 formulaire** pouvant recueillir vos réclamations disponible au secrétariat d'accueil ou sur notre site internet,
- **1 boîte à idée** disponible à l'entrée du service.

Aussi, **nous vous invitons à nous faire part de votre expérience** pour nous permettre d'améliorer notre accompagnement.

Par ailleurs, d'après l'Article L 311-5 du Code de l'action Sociale et des Familles, il vous est également possible de déposer un recours pour faire valoir vos droits auprès des personnes qualifiées :

« Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'état dans le département, le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil général ».

Par arrêté conjoint en date du 26 sept. 2022 le directeur général de l'ARS, le président du Conseil Général et le préfet ont fixé la liste des personnes qualifiées au titre de l'article R311-5 du code de l'action Sociale et des Familles :

Mme Marie-Thérèse PUTZ
Mme Danièle VISY
M Daniel FLAGEUL
Mme Josiane ERHARD
Mme Brigitte ZERRES

Contact : Nom et prénom de la personne qualifiée
Dispositif « personnes qualifiées »
28/30 Avenue André Malraux
57046 METZ CEDEX 1
Téléphone : 03.87.56.30.30



LIVRET D'ACCUEIL

Modalité Coala



QU'EST-CE QUE LA MODALITÉ COALA ?

Suite à la décision du **Juge des Enfants (JE)** et en collaboration avec l'**Aide Sociale à l'Enfance (ASE)** dans le cadre du dispositif Accueil Petit Enfant, la modalité Coala vous **accompagne dans les 6 premiers mois de placement de votre enfant**.

LE PUBLIC ACCUEILLI

La modalité Coala **accompagne** :

- **les enfants du territoire ASE de Sarreguemines/Sarrebourg** accueillis chez un(e) assistant(e) familial(e). Les enfants peuvent être âgés **de 0 à 3 ans**,
- **les parents** bénéficiant d'un droit de visite,
- **les assistants familiaux** salariés du Département.

LES MISSIONS DE LA MODALITÉ COALA

Accompagner et identifier
les besoins de votre enfant

Soutenir
les assistants familiaux dans leur mission d'accueil en urgence

Observer, évaluer et renforcer
vos compétences parentales

Coordonner
les interventions des différents professionnels

Préconiser
après 6 mois d'accueil une orientation adaptée à l'intérêt de votre enfant

L'ÉQUIPE DE LA MODALITÉ COALA

L'**équipe de la modalité Coala** participe avec vous au projet d'accompagnement de votre enfant. Chaque membre de l'équipe joue un rôle complémentaire pour répondre à ses besoins.

SECRETAIRE D'ACCUEIL :



Vous
accueille

Réceptionne
vos appels

ÉDUCATEUR :



Soutient votre rôle de
parent et accompagne les
visites avec votre enfant

Soutient l'assistant(e)
familial(e) dans son
rôle auprès de votre
enfant

Est en lien avec les
partenaires présents
autour du projet de
votre enfant

PSYCHOLOGUE :



Propose différents temps
de rencontre autour de
votre parentalité

Rencontre votre
enfant et évalue son
développement

Apporte son expertise
pour répondre aux
besoins de votre enfant

CHEF DE SERVICE :



Est garant du cadre et veille au
bon fonctionnement des visites

Est un recours en cas
de difficulté

**Ordonnance de
Placement Provisoire
(OPP)
ET/OU
Mesure judiciaire -
Juge des Enfants**
(assistance éducative)



Première rencontre
avec l'ASE, le chef de
service de la
modalité Coala
(dans les locaux de
l'ASE)



Deuxième rencontre
avec le chef de service
et l'éducateur de la
modalité Coala (dans
les locaux du SPFS)



Accompagnement des visites avec votre enfant et proposition d'ateliers autour de la parentalité :



**Réunion de synthèse
initiale** avec vous et
les professionnels

**1^{er}
mois**

**Réunion de synthèse
d'orientation** avec vous
et les professionnels

**3
mois**

**Réorientation et fin de
l'accompagnement**
de la modalité Coala

**6
mois**